



Caumont sur Durance, le 11 Décembre 2011

Mairie de Caumont  
Place du 8 Mai 1945  
84510 CAUMONT S/DURANCE

A l'attention de Monsieur Roger ORLANDO.

Objet : Questions pour le conseil municipal du 14.12.2011.

### Commerce:

En séance du 15 Décembre 2010, je vous ai demandé quels accords aviez vous passés avec les gérants du bar "LA VERANDA" et les contraintes que pourraient leurs générer le transfert éventuel dans les nouveaux locaux sachant qu'il faut prévoir:

- La fermeture durant 2 mois pour le transfert d'une licence lors d'un changement d'établissement ;
- Le déménagement et réaménagement ;
- L'adaptation du matériel existant (si possible) dans de nouveaux locaux avec mise en conformité ;
- Combien cela devrait-il coûter et à qui ce coût devrait être imputé?
- Quelles modifications serraient apportées au bail commercial concernant: le montant du loyer perçu par la Mairie, le manque à gagner dû à la délocalisation des fêtes votives avec animations foraines, les taxes attachées à la création d'une nouvelle surface commerciale.

Selon les réponses de M. GROSJEAN ce soir là, tout devrait être pris en charge par la commune, aussi bien sur le déménagement, le ré-emménagement, la continuité des mêmes conditions de bail et que, bien au contraire, sur un plan commercial, ce nouvel emplacement générerait un meilleur rendement.

Pourtant rien de cela n'a été retranscrit dans le Procès Verbal.

La seule réponse apportée a été:

*"S'agissant du transfert de " La Véranda", le gérant a été informé du projet. La commune ne dispose pas encore d'éléments suffisants pour déterminer un nouveau montant pour le bail mais que tout sera fait conformément au code du commerce."*

Dans l'inquiétude de voir encore un commerce fermé et, au vu du non renouvellement du Bail, ce qui n'est plus acceptable pour l'équilibre des autres commerces, je vous demande de nous informer concrètement sur le devenir de celui-ci.

### Questions:

- **Quelles sont les surfaces qui seront mises à disposition dans le nouveau local en comparaison de celles utilisées actuellement?**
- **Bien évidemment répondre aux questions posées lors de la séance du 15 Décembre 2010.**
- **Que pourrait-il se passer si les conditions ne sont pas acceptées par les gérants actuels, mis sur le fait accompli, la construction elle, étant bien engagée? A quelle période le local commercial sera-t-il mis à disposition?**

**- La majorité municipale envisagerai-t-elle un rachat en éviction? (rachat d'un pas de porte sans meuble ni licence).**

-----

### **Personnel municipal:**

Le 28 Janvier 2011, le conseil municipal s'est positionné sur le régime indemnitaire des employés communaux conformément aux dispositions statutaires.

Le régime utilisé jusqu'à ce jour, instaure différentes indemnités, ne précisant aucune disposition particulière quant aux modalités d'attribution.

Cette position a prévue d'assurer à chaque agent une base garantie, prenant en compte les responsabilités, les compétences, les contraintes et les risques de chaque poste de travail en fonction d'une grille de critères, élaborée en concertation avec les représentants du personnel (telle que celle qui nous a été présentée par la majorité), volet lié à l'effectivité du service, destiné aussi à encourager et récompenser le présentisme des agents.

**Il est préférable d'encourager le personnel municipal actuel avec des primes sur le régime indemnitaire leur créant un véritable pouvoir d'achat, plutôt que d'augmenter la masse salariale déjà trop importante actuellement. Nous souhaitons aussi, qu'un lissage des primes soit mis en place afin d'éviter du clientélisme tout en créant une vraie équité entre tous les employés de Mairie.**

Mais voila, encore une promesse électorale et un engagement qui n'a toujours pas été respecté!!! Car à ce jour rien n'a été mis en place.

Pourtant une bonne partie du personnel municipal exerce son activité professionnelle avec un dévouement exemplaire contrairement à ce qui peut être dit de temps à autre.

Le ras le bol se généralise jusqu'au personnel municipal qui a voté récemment lors d'une réunion ouverte à tous les employés, animée par les représentants syndicaux, et a voté à plus de 85% le BOYCOTT du repas des communaux prévu le 17 Décembre prochain.

Ma colistière et moi même soutiendrons cette action.

### **Questions:**

**- Pourquoi la majorité n'a-t-elle toujours pas mis en place ce régime indemnitaire qui au demeurant (je le rappelle) avait été élaboré avec les représentants du personnel?**

**- Est-ce-que la majorité souhaite réellement instaurer ces primes? Si OUI quelle est la date fixée? Quelle en sera la rétroactivité sur: 2010 comme annoncée en séance par M. FOUILLER et sur 2011, engagement municipal, sachant que nous sommes à la porte de 2012?**

**- Est-ce-qu'à ce jour la trésorerie de Caumont donne un accord favorable, sans pour autant émettre un risque sur les finances de la commune sachant que ces primes auraient un coût d'environ 8.000€ / mois?**

**- Quelles répercussions ces primes pourraient-elles avoir sur les impôts des Caumontois?**

**Eric MASSEY et Ghislaine ROUBAUD**

*N°27, Rue des Basses Bourgades 84510 CAUMONT SUR DURANCE*

*Tél. 06 12 61 74 42 - [emassey@wanadoo.fr](mailto:emassey@wanadoo.fr)*

*[www.ericmassey.org](http://www.ericmassey.org)*